

CONSEIL MUNICIPAL DU 08-12-2023

PRESENTS : Joël DARNAULT, Sylvain BLUSSEAU, Chantal LAGARDE, Alexandre ROUET, Jean-François FEIGNON, Jérôme FIGAROL, Aurélien POIRON, Virginie LEDUC, Jacques LAMBERT, Astrid VERNEAU, Michel LAMOUREUX, Didier JOLY

EXCUSÉS : Vincent CHATONNET (pouvoir à Chantal LAGARDE)

EXCUSÉS SANS POUVOIR :

ABSENT : Annie FOURNET, Sylvie COZIC

Mme Astrid VERNEAU a été désignée comme secrétaire de séance

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 12 votants : 13.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Prime pouvoir d'achat - Travaux - Zones d'accélération ENR - Entretien raisonné de haies - Demandes d'admissions en non valeur - Questions diverses |
|--|

Réuni le 08 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennas a pris les décisions suivantes :

Prime pouvoir d'achat

- Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder 500€ de prime de pouvoir d'achat aux employés communaux.

Travaux

- Les travaux de réfection de la route départementale 927 par la DDT au lieu-dit les Brunets sont en cours.
- Le problème du disjoncteur électrique de la salle des fêtes est réglé.
- Le maire informe le conseil que nous sommes en attente du compte rendu du service des domaines pour la demande d'acquisition de l'immeuble « RIAUTET Louis ».
- La CDC de par sa « compétence économique » a le projet d'achat des modules « hôtel d'entreprise » : 631 928€ coût de cession reparti sur les 3 modules :
 - Projet de bowling, Laser Games, etc... recherche un bâtiment de 1000m².

Zones d'accélération ENR

- Zone accélération énergie (voltaïque) « SCI Ostoya » sur 60 hectares à Villeneuve.

Entretien raisonné de haies

- Mise en place du projet en partenariat avec le PNR et INDRE NATURE.

Demandes d'admission en non-valeur

- Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur liste 5836980031 d'un montant de 321.75€ de la boulangerie le petit Marius.
Le conseil municipal accorde l'admission en non-valeur du montant de 321.75€.

Questions diverses

- Le concours des maisons fleuries : récompenses attribuées (le courrier a été reçu après la remise des récompenses). Nous avons reçu le prix du « Pont Fleuri ».

- Réponse de la Famille Rocher de la proposition d'acquisition des parcelles pour le lotissement « St Léonard » : refus du tarif proposé à 3€ le m².
- Le maire a reçu la visite de M. Quatreuille, le nouveau trésorier du SGC du Blanc.
- Les héritiers de la succession ROCHER proposent la vente des parcelles C386, 387 et 388, à proximité De l'écoquartier St Léonard. Le conseil municipal propose de racheter les parcelles à 3 € le m². Nous maintenons ce tarif qui correspond aux prix de parcelles non viabilisés.